CAUTION 2027

CÀMPING ÀMFORA

Pour les hébergements, Càmping Àmfora demandera un dépôt de garantie de 200 € sous forme de préautorisation sur la carte bancaire du client, destiné à couvrir les éventuels dommages, dégradations, défauts de nettoyage ou manquements liés à l'état et à l'utilisation de l'hébergement.

La préautorisation correspond à un blocage temporaire du montant et non à un débit effectif du compte du client.

À la fin du séjour, après vérification du bon état de l'hébergement, Càmping Àmfora procédera à la libération du montant bloqué. Le délai nécessaire pour que cette somme soit à nouveau disponible sur le compte ou la carte bancaire du client dépendra de son établissement bancaire et pourra atteindre 30 jours.

En cas de dommages, de dégradations, de salissures nécessitant un nettoyage exceptionnel ou d'autres frais imputables au client, Càmping Àmfora pourra prélever tout ou partie du montant correspondant sur le dépôt de garantie, sans préjudice de son droit de réclamer des sommes supplémentaires lorsque le coût des dommages ou des frais dépasse 200 €.

Nettoyage, entretien et état de l'hébergement

Le client dispose d'un délai maximal de 8 heures à compter de son arrivée pour signaler à la réception tout dommage, anomalie, équipement manquant ou problème relatif à l'état de propreté de l'hébergement. Le camping procédera à la vérification des incidents signalés et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires.

À la fin du séjour, le client devra restituer l'hébergement dans les mêmes conditions d'ordre, de propreté et de conservation que celles constatées à son arrivée, à l'exception de l'usure normale résultant d'une utilisation appropriée des installations.

Aucun frais ne sera appliqué pour l'utilisation normale de l'hébergement ni pour l'usure habituelle de ses installations, de son mobilier et de ses équipements résultant d'un usage approprié.

En particulier, avant son départ, le client devra :

- Retirer tous les déchets et les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Laver, sécher et ranger la vaisselle, les couverts et les ustensiles de cuisine utilisés.
- Vider le réfrigérateur et le congélateur de tous les aliments et produits personnels.
- Laisser la cuisine, les appareils électroménagers, les meubles et les autres installations dans un état de propreté similaire à celui constaté à l'arrivée.
- Retirer tous ses effets personnels.
- Remettre le mobilier et les équipements à leur emplacement d'origine.

Si l'hébergement est restitué dans un état de saleté, de désordre ou de détérioration dépassant celui résultant d'une utilisation normale, le camping pourra appliquer les frais correspondants au nettoyage exceptionnel, à la réparation ou au remplacement des éléments concernés.

Les dommages, casses ou pertes d'équipements imputables au client ou aux personnes qui l'accompagnent pourront être facturés sur la base du coût justifié de réparation ou de remplacement, en tenant compte de l'état et de l'ancienneté des éléments concernés.

Le client pourra consulter, à l'Annexe II des présentes Conditions de Réservation, la liste des frais éventuels liés au nettoyage exceptionnel, aux dommages, aux casses et aux dégradations, ainsi que leurs montants indicatifs.

Ces montants pourront varier en fonction de la nature et de la gravité de l'incident, ainsi que des coûts réels de nettoyage, de réparation ou de remplacement nécessaires.

En aucun cas des frais ne seront appliqués pour l'usure naturelle des éléments de l'hébergement, l'utilisation ordinaire de ses installations ou des incidents non imputables au client.

Ce document a été traduit dans d'autres langues. En cas de divergence entre les différentes versions, l'interprétation conforme à la rédaction originale, à savoir la version en espagnol, prévaudra.

Dans tous les cas, les frais appliqués devront être proportionnés à l'incident constaté, dûment justifiés et communiqués au client avec les documents justificatifs correspondants.

FRAIS INDICATIFS DE NETTOYAGE ET DE DÉGRADATIONS

Les montants indiqués sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas des pénalités automatiques.

Les frais pourront varier en fonction de l'incident et des coûts raisonnables et justifiés de nettoyage, de réparation ou de remplacement.

Aucun frais ne sera facturé pour les dommages résultant de l'usure normale.

Nettoyage exceptionnel

Incident	Montant indicatif
Déchets non évacués	20 €
Vaisselle et ustensiles non lavés	25 €
Réfrigérateur non vidé ou excessivement sale	25 €
Cuisine, four ou micro-ondes excessivement sales	30 €
Salle de bains excessivement sale	40 €
Taches importantes sur les canapés ou les tissus d’ameublement	50–100 €
Nettoyage exceptionnel partiel	60 €
Nettoyage exceptionnel complet	120 €
Nettoyage intensif exceptionnel	Jusqu’à 200 €
Nettoyage exceptionnel lié aux animaux	60–120 €

Casse et perte d’équipements

Incident	Montant indicatif
Verre, tasse ou assiette cassé(e)	5 €
Couverts ou ustensiles de cuisine	5–15 €
Cafetière cassée	30–80 €
Bouilloire cassée	25–40 €
Télécommande perdue ou cassée	20–40 €
Clés perdues	10–50 €
Chaise cassée	30–80 €
Table cassée	80–150 €
Rideaux ou stores endommagés	40–100 €
Matelas présentant des dommages irréparables	100–250 €
Canapé endommagé	150–400 €
Porte ou fenêtre endommagée	Coût réel justifié
Appareil électroménager endommagé	Coût réel justifié

Autres dégradations

Incident	Montant indicatif
Murs tachés ou endommagés	50–150 €
Dommages aux sols ou revêtements	Coût réel justifié

Ce document a été traduit dans d’autres langues. En cas de divergence entre les différentes versions, l’interprétation conforme à la rédaction originale, à savoir la version en espagnol, prévaudra.

Dommages à la terrasse ou au mobilier extérieur	Coût réel justifié

Critères d’application

Nature : Tableau indicatif ; ne constitue pas une pénalité automatique.

Justificatifs : Photographies, inventaire et devis ou facture d’intervention.

Proportionnalité : Facturer uniquement les frais raisonnables et justifiables.

Absence de double facturation : Ne pas facturer séparément des tâches déjà comprises dans un nettoyage complet.

Usure normale : Ne pas facturer l’usure normale ni les pannes non imputables au client.

Vérification juridique : Valider les conditions et l’information préalable du client avant publication.

Les frais de nettoyage ne sont pas cumulables lorsqu’une même tâche est déjà comprise dans un nettoyage exceptionnel complet. La présence d’animaux autorisés n’entraîne pas, à elle seule, de frais supplémentaires. Pour les dommages matériels, l’état antérieur et l’ancienneté de l’élément seront pris en compte.

Ce document a été traduit dans d’autres langues. En cas de divergence entre les différentes versions, l’interprétation conforme à la rédaction originale, à savoir la version en espagnol, prévaudra.